



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 10 AVRIL 2015

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Date de Convocation : *L'an deux mille quinze, le dix avril, à 19 heures,*
3/04/2015

Date d'affichage
14/04/2015

Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Présents : 23 puis 24
(à cpter Délib n°04)
Votants : 27 puis 28
(à cpter Délib n°04)

Le Conseil Municipal de la Ville de PARMAIN, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, salle des mariages, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Roland GUICHARD**, maire de Parmain.

Mme Dodrelle, M. Manchet, Mme Aubert-Druel, M. Pigné, Mme Bouchet, M. Hatot, Mme Lachaux, M. Kisling, M. Ponnet, M. Wambecke, Mme Mourget, M. Chatelier, Mlle Gourbeault, M. Pascal, Mlle Larangeira, M. Valent-Falandry, M. Faucomprez, M. De Jong, Mme Chazal-Mathieu, M. Stéri, M. Deshayes, Mme Verrier, Mme Herrmann (à compter délib. N°04)

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES: Melle Portier (P/Melle Gourbeault), Mme Desry (P/M. Guichard), Mme Foy (P/Mme Chazal), Mme Tievant (P/M. Deshayes).

ABSENTES: Mme Bouvard, Mme Herrmann (jusque délib. N°03)

Monsieur PASCAL a été désigné Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire donne lecture des décisions du maire, prises en vertu des articles 2121-21 et 22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal la possibilité d'ajouter la question suivante à l'ordre du jour du conseil « Demande de subvention auprès de la Préfecture du Val d'Oise pour la création d'une allée au nouveau cimetière ». Le conseil municipal, **A L'UNANIMITE, ACCEPTE** cette question supplémentaire.

1) Vote du taux des taxes d'impositions locales

Conformément au Débat d'Orientations Budgétaires 2015 présenté le 20 mars 2015, il est proposé, au vu des bases inscrites dans l'état 1259, de reconduire les taux votés en 2014 pour l'année 2015 tels que déclinés dans le tableau ci-après :

Taxes	2014	2015
Habitation	21,77	21,77
Foncière (bâti)	18,50	18,50
Foncière (non bâti)	59,24	59,24
CFE (cotisation foncière des entreprises)	22,83	22,83

Le Conseil municipal, A L'UNANIMITE,

⇒ **VOTE** les taux des 4 taxes pour l'année 2015. L'Etat fiscal 2015 est joint en annexe n°1.

2) Vote du Budget Primitif 2015

Il est proposé à l'assemblée de voter le budget primitif de la Ville pour l'année 2015 avec reprise anticipée des résultats de l'exercice 2014 (annexe ci-jointe n°2) de la manière suivante :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement (avec des chapitres d'opérations d'équipement)

Le Conseil municipal,

A LA MAJORITE (4 votes contre de l'opposition)

⇒ **ADOPTE** le budget primitif de la Ville pour 2015 qui s'équilibre comme suit :

Tous mouvements confondus	Dépenses	Recettes
<i><u>Section de fonctionnement</u></i>		
002 solde d'exécution reporté		829 022,33
002 solde d'exécution Caisse des Ecoles (dissolution)		2 656,64
Crédits	7 094 126,97	6 262 448,00
Total section fonctionnement	7 094 126,97	7 094 126,97
<i><u>Section d'investissement</u></i>		
001 solde d'exécution reporté	454 390,06	
001 solde d'exécution Caisse des Ecoles (dissolution)		34,68
Restes à réaliser	746 587,26	900 000,00
Besoin de financement 1068		300 977,32
Crédits (y compris opérations d'équipements)	1 370 411,00	1 370 376,32
Total section d'investissement	2 571 388,32	2 571 388,32
TOTAL GENERAL	9 665 515,29	9 665 515,29

3) Attribution des subventions aux associations

Il est procédé à la répartition des crédits de l'article budgétaire 6574 (subvention de fonctionnement aux associations) pour l'année 2015 (annexe n°3).

Le Conseil municipal,

A L'UNANIMITE,

⇒ **VOTE** la répartition des subventions aux associations pour 2015.

4) Réaménagement d'emprunts

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de délibérer sur le réaménagement des emprunts N°1375424-1383608-8746009-9324399-AR100997000 contractés auprès de la Caisse d'Epargne de la manière suivante :

- Montant : 1 825 295,28 €
- Prêt en taux fixe classique : 3,65 %
- Périodicité : trimestrielle
- Durée : 20 ans
- Amortissement progressif

Le Conseil municipal,

A LA MAJORITE (1 abstention Mme Herrmann et 4 votes contre de l'opposition)

⇒ **DECIDE** le réaménagement des emprunts N°1375424-1383608-8746009-9324399-AR100997000 tels que définis ci-dessus.

⇒ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou Madame Dodrelle 1^{ère} adjointe à signer le contrat correspondant.

5) Tarif d'occupation du Domaine public

Par délibération du 2/10/2006, n°2006/53, le Conseil municipal avait fixé les tarifs d'occupation du domaine public (droits de place) à 3 € le m² par jour. Ce tarif n'a pas été réévalué depuis.

Monsieur le Maire propose que les tarifs soient augmentés à compter du 1^{er} juin 2015, de la manière suivante :

Bennes et marchands ambulants	3,50€ le m ² /jour
Brocantes	3,50€ le ml/jour

A L'UNANIMITE

⇒ **FIXE** ces tarifs à compter du 1^{er} juin 2015.

6) Tarifs séjour été à la Ferme d'Ecancourt

Deux mini séjours sont proposés au cours de la semaine du 20 au 24 juillet 2015. Un séjour pour les grandes sections et CP (de 5 à 6 ans) et un séjour pour les CE1/CE2 (de 7 à 8 ans) sur 2 jours et demi.

Le Conseil municipal,
A L'UNANIMITE,

⇒ **ACCEPTÉ** les tarifs joints en annexe n°4.

7) Demande de subvention auprès du Conseil départemental du Val d'Oise pour la participation au projet « à travers le monde » proposé par la bibliothèque municipale

Dans le cadre du Plan de développement de la lecture publique du Val d'Oise, le Conseil Départemental a lancé un appel à projet pour les bibliothèques publiques des communes de 5000 habitants et plus.

La bibliothèque de Parmain, répondant aux critères d'éligibilité requis, a été sollicitée pour participer au projet "A travers le Monde".

Ce projet, initié par l'association sise à Parmain : « La pépinière du Pré » vise à développer la créativité littéraire par la production d'un livre commun et partagé par 22 classes francophones (11 classes du Val d'Oise et 11 classes situées au Burkina Faso, au Mali, en Guyane, à Tahiti, à Madagascar et en Martinique). Pour ce qui concerne Parmain, 4 classes de l'école primaire Maurice Genevoix participent à ce projet depuis la rentrée de septembre 2014 (du CE2 au CM2).

Le synopsis choisi, à savoir les « valeurs » telles la liberté, la fraternité, la solidarité, l'égalité... nous amène à proposer à ces élèves –en complément pédagogique- des séquences d'écriture poétique par l'intermédiaire du slam, qui alimenteront la production finale.

Chaque classe bénéficiera de 3 heures d'intervention en 2 séquences, par un professionnel.

Budget prévisionnel pour la partie inhérente à la bibliothèque :

12 heures d'intervention + défraiement pour un TOTAL de : 1 100 €

Le Conseil Municipal,
A L'UNANIMITE,

⇒ **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au meilleur taux possible soit 50% = 550 € pour ce projet.

8) Demande de subvention auprès du Conseil départemental du Val d'Oise – réalisation de plafonds suspendus et isolation à l'école du Centre

Vu la nécessité de procéder à la mise en place d'un plafond suspendu en dalles et revêtement des sols de classes de l'école du centre,

Vu la nécessité de procéder à des travaux de réfection des sanitaires, agrandissement du bureau de la directrice et à la réfection de la 2ème partie de la cour maternelle MG2,

Considérant que ces travaux sont éligibles au titre du guide des aides départementales et des communes

Considérant que le montant de l'opération sera inscrit dans son intégralité au budget 2015,

Le Conseil municipal,
A L'UNANIMITE,

⇒ **ADOPTE** le plan de financement suivant :

- Coût de réalisation des travaux 66 390.29 €HT soit 79 668.34€TTC
- Montant de la subvention « Objectif finances » égal à 50 % sur montant HT des travaux 33 195.10€
- Montant restant à la charge de la commune la somme de 46 473.24 € sur le montant TTC des travaux

⇒ **SOLLICITE** du Conseil Départemental la subvention à hauteur de 50 % du montant HT des travaux soit 33 195.10 €.

9) Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise et du SMDEGTVO pour l'enfouissement des réseaux électriques rue du Maréchal Foch – annule et remplace la délibération n°2014/80

Dans le cadre de sa politique d'amélioration de l'environnement et de la qualité des réseaux, la ville de Parmain a fait réaliser une étude de coût par la société DYNATECH INGENIERIE. Cette étude concerne la rue du Maréchal Foch.

Le financement des travaux nécessite de solliciter ERDF, le département sur le programme 2015 du syndicat mixte départemental d'électricité, du gaz et télécommunications du Val d'Oise (SMDEGTVO), d'une part, de solliciter France Télécom et le département sur le programme 2015 d'intégration des réseaux France Télécom dans l'environnement, d'autre part, et sur le programme 2015 pour l'éclairage public.

**Le Conseil municipal,
A L'UNANIMITE,**

⇒ **APPROUVE** la mise à l'étude du projet d'enfouissement des réseaux d'électricité, d'éclairage public et télécommunications selon le montant estimé ci-après :

- Rue du Maréchal Foch à 215 790 € HT soit 258 948 € TTC

Projet rue du Maréchal Foch	Montant estimatif HT	Montant estimatif TTC
Travaux basse tension	119 880 €	143 376.48 €
Travaux télécom	42 910 €	51 492 €
Travaux éclairage public	53 000 €	63 600 €
Total projet	215 790 €	258 468.48 €

⇒ **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise dans le cadre de l'aide spécifique à l'enfouissement des réseaux rue du Maréchal Foch, dont le montant est estimé à 43 158 € HT.

⇒ **SOLLICITE** une subvention auprès du syndicat mixte départemental d'électricité, du gaz et des télécommunications du Val d'Oise dont le montant est estimé à 65 679.79 € HT

Projet Rue du Maréchal Foch	Conseil départemental		SMDEGTVO	
	Taux	subvention	Taux	Subvention
Travaux basse tension	20%	23 976 €	40%	57 350.59 €
Travaux télécom	20%	8 582 €	10%	5 149.20 €
Travaux éclairage public	20%	10 600 €	5%	3 180 €

⇒ **ADOpte** le plan de financement suivant :

	Projet Rue du maréchal Foch
Subvention départementale	43 158 €
Subvention SMDEGTVO	65 679.79€
Reste à la charge de la ville si toutes les subventions sont octroyées	150 110.21€
Total TTC	258 948 €

10) Demande de subvention auprès de la Communauté de Communes pour la rénovation des voiries et la réfection des trottoirs

Vu la nécessité de procéder à la rénovation de certaines voiries, ainsi qu'à la réfection des trottoirs dans la ville de Parmain,

Considérant la possibilité d'obtenir un fonds de concours égal à 60 000 € par la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des trois Forêts,

Considérant que le montant de l'opération a été inscrit dans son intégralité au budget primitif 2015,

**Le Conseil municipal,
A L'UNANIMITE,**

- ⇒ **SOLLICITE** auprès de la Communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des trois Forêts, la subvention d'un montant de 60 000.00 € euros.

11) Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise pour la sécurisation des abords de l'école de Jouy le Comte

Vu la nécessité de procéder à la sécurisation des abords de l'école de JOUY LE COMTE

Considérant que ces travaux sont éligibles au titre de l'aide aux droits de voirie ayant pour but de sécuriser les abords immédiats des établissements scolaires – écoles (ARCC - Aide aux Routes Communales et Communautaires) par le Conseil Départemental,

Considérant la possibilité d'obtenir une subvention au titre de l'aide ARCC égale à 50 % du montant HT des travaux,

Considérant que le montant de l'opération sera inscrit dans son intégralité au budget 2015,

**Le Conseil municipal,
A L'UNANIMITE,**

- ⇒ **ADOpte** le plan de financement suivant :
- Reprise de trottoirs rue Joffre avec pose de barrière, cheminement piétons Total HT 71 350.26 €
Total TTC 85 620.31 €
 - Montant de la subvention ARCC égal à 50 % sur le montant HT des travaux 35 675.13 €
 - Montant restant à la charge de la commune la somme de 49 945.18 € sur le montant TTC des travaux
- ⇒ **SOLLICITE** auprès du conseil Départemental la subvention à hauteur de 50 % du montant HT des travaux soit 35 675,13 €.

12) Sortie du patrimoine de deux véhicules communaux

CONSIDERANT les véhicules communaux de marque PIAGGIO Porter benne immatriculés 75 CJF 95 dont la première date de mise en circulation est le 25/06/1999, et le véhicule KUBOTA référencé B2530DUA dont la première date de mise en circulation est le 12/05/2011,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de procéder à la mise en vente des véhicules qui ne sont plus utilisés par les services.

**Le Conseil municipal,
A L'UNANIMITE,**

- ⇒ **ACCEPTTE** la sortie de ces véhicules du patrimoine communal pour cession.
- ⇒ **AUTORISE** le retrait de ces véhicules de l'inventaire communal et de mettre aux enchères en ligne les biens visés ci-dessus et de signer les documents afférents à la vente de ces biens.

13) Demande d'adhésion au SIMVVO de la commune de Moussy

La commune de Moussy a demandé son adhésion au Syndicat Intercommunal de Musique du Vexin et du Val d'Oise. Le Comité syndical du SIMVVO réuni le 8 décembre 2014 l'a accepté à l'unanimité.

Désormais, le conseil municipal de chaque commune adhérente au SIMVVO doit, à son tour accepter ou refuser ce projet.

**Le Conseil municipal,
A L'UNANIMITE,**

- ⇒ **ACCEPTTE** l'adhésion de la commune de Moussy au SIMVVO.

14) Demande de subvention auprès de la Préfecture au titre de la DETR – création d'une allée au nouveau cimetière

CONSIDERANT la nécessité de réaliser l'extension du nouveau cimetière communal de Parmain,

CONSIDERANT le coût des travaux estimé à 55 811 € HT soit 69 973,20 € TTC,

CONSIDERANT que ces travaux sont éligibles à hauteur de 40 % du montant HT au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR),

CONSIDERANT que le montant de l'opération sera inscrit dans son intégralité au budget 2015,

Le Conseil municipal,

A L'UNANIMITE,

⇒ **ADOpte** le plan de financement suivant :

- Création de l'allée 55 811 € HT soit 69 973,20 € TTC
- Subvention DETR à hauteur de 40 % du montant HT soit 22 324,40 €
- Montant à la charge de la ville 47 648,80 €

⇒ **SOLLICITE** l'obtention de la DETR à hauteur de 40 % du montant HT des travaux soit 22 324,40 €.

Information :

Monsieur le Maire fait le point sur l'implantation sans concertation d'une antenne sur le territoire de la commune de Champagne Sur Oise par Synérail pour le compte de SNCF Réseau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

Roland GUICHARD,



**Maire de PARMAIN,
Président de la Communauté de Communes
de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts**

Anneke n°1 - p1

COMMUNE : 480 PARMAN

ARRONDISSEMENT : 95 PONTOISE

TRESORERIE SPL : TRESORERIE DE L'ISLE ADAM



N° 1259 COM (1)



ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2015

I - RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS

Bases d'imposition effectives 2014 (1)	Taux d'imposition communaux de 2014 (2)	Taux d'imposition plafonnés 2015 (3)	Bases d'imposition prévisionnelles 2015 (4)	Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3) (5)
Taxe d'habitation.....	10 987 151	>>>	11 112 000	2 419 082
Taxe foncière (bâti).....	6 501 943	>>>	6 632 000	1 226 920
Taxe foncière (non bâti).	34 938	>>>	36 200	21 445
CFE.....	524 989	>>>	545 000	124 424
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants : (4)				Total : 3 791 871
Bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : (4B)				353067

II - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

5295 466 - 65 693 - 3 995 - 6 533 - 45 324 - DCRTP (1)

Produit nécessaire à l'équilibre du budget (6) Total allocations compensatoires (7) Produit des IFR (8) Produit de la CVAE (9) TASCOM (10) + DCRTP (1)

Prélèvement GIR (11) = 3791871 + Prélèvement pour la FSRIF (12) = 3791871 + Prélèvement attendu de la majoration (13) TH des résidences secondaires

III - TAUX DES TAUX DE VARIATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2015 (14)

Taux de référence de 2014 (col.2 ou 3) (6)	Produit attendu (7)	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE (12) (8)	Taux de référence 2015 (col.6 x col.8) (9)	3. TAUX VOTES (10)	Bases d'imposition prévisionnelles 2015 (5) (11)	Produit correspondant (col.10 x col.11) (12)
Taxe d'habitation.....	21,77	3791871	21,77	21,77	11 112 000	2 419 082
Taxe foncière (bâti).....	18,50	= 1,000 000	18,50	18,50	6 632 000	1 226 920
Taxe foncière (non bâti).	59,24	(6 décimales)	59,24	59,24	36 200	21 445
CFE.....	22,83		22,83	22,83	545 000	124 424
Produit à taux constants (3 791 871)				Produit fiscal attendu		3 791 871

La diminution sans lien des taux a-t-elle été décidée en 2015 ? (indiquer OUI/NON dans la cellule ci-contre) :

A CERGY-PONTOISE Le préfet,

Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES le

BERNARD SALVAT

le 06 MARS 2015

A Parmain

Le maire,

le 10 avril 2015

COMMUNE : 480 PARMAIN

ARRONDISSEMENT : 95 PONTOISE

TRESORERIE SPL : TRESORERIE DE L'ISLE ADAM



N° 1259 COM (2)



ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2015

III - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

1. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES		2. BASES NON TAXEES		3. CVAE	
Taxe d'habitation :	55 099	Bases exonérées par le conseil municipal		Eolennes & hydroliennes	
Taxe foncière (bâti) :	1 852	Taxe foncière (bâti)		Centrales électriques	
a. Personnes de condition modeste	0	Taxe foncière (non bâti)		Centrales photovoltaïques	
b. ZFU, ZUS, baux à réhabilitation	0	Collation Foncière des Entreprises (CFE)		Centrales hydrauliques	
c. Exonération de longue durée (logements sociaux)	0	Bases exonérées par la loi dans certaines zones		Transformateurs	
Taxe foncière (non bâti) :	2 069	Taxe foncière (bâti)		Stations radioélectriques	
Taxe professionnelle / CFE :	6 614	Taxe foncière (non bâti)		Stations radioélectriques	
a. Dotation unique spécifique (TP)	59	Collation Foncière des Entreprises (CFE)		Gaz - Stockage, transport...	
b. Réduction des bases des créations d'établissements	0	Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles		698	
c. Exonération en zones d'aménagement du territoire	0	3. CVAE			
d. Abattement de 25% en Corse	0	a. CVAE : part nette versée par les entreprises			
Dotation pour perte de THLY :		b. CVAE : part dégrèvée			
		c. CVAE : part relative aux exonérations compensées			
		d. CVAE : part relative aux exonérations non compensées			

4. ELEMENTS UTILISÉS AU VOTE DES TAUX	Taux moyens communaux de 2014, au niveau départemental		Taux 2014 des EPCI	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2015 (col.15 - col.16)	MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE CFE	
	national	départemental			Taux communal majoré à ne pas dépasser	Taux maximum de la majoration spéciale
Taxe d'habitation.....	23,95	22,97	0,58200	59,30	25,07	1,25
Taxe foncière (bâti).....	20,20	20,40	0,44900	50,55	Taux moyen pondéré des taxes d'habitation et foncières de 2014 : national 17,74 communal 20,63	
Taxe foncière (non bâti).	48,53	64,87	1,90000	160,28		
CFE.....	25,76	>>>	0,63200	50,89		

5. DIMINUTION SANS LIEN	Année au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée	Année au titre de laquelle les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés

95480 Code INSEE	VILLE DE PARMAIN Budget PRINCIPAL	2014
---------------------	--------------------------------------	------

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2014

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS, délibération adoptée le : 10/04/2015

Résultat estimé de fonctionnement	
A. Résultat estimé de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	194 365,00
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	935 634,65
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	1 129 999,65
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-454 390,06
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	153 412,74
Besoin de financement F. = D. + E.	300 977,32
AFFECTATION =C. = G. + H.	1 129 999,65
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	300 977,32
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	829 022,33
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

DESIGNATION DES ORGANISMES	Montant
RUGBY CLUB DE L'ISLE ADAM	3 500 €
AVIRON BUTRY S/OISE	250 €
ASVO WATER POLO	1 600 €
APEPJ	2 500 €
GVIAP (gymnastique volontaire de L'Isle Adam/Parmain)	250 €
CPCLC	18 632 €
HOLDUP TEAM	2 000 €
OTOS Convention	4 500 €
LA PASSERELLE	600 €
COS (Comité Œuvres sociales)	500 €
ACAP (Asso. Commerçants Parmain)	6 000 €
LELIA Asso. Écrivains et métiers de l'Isle Adam et ses environs	300 €
FETE DE LA CAMPAGNE	1 664 €
ALCP (Arc Loisir Club de Parmain)	500 €
PARMAIN CLASSIC	3 000 €
ECOLE MG PRIMAIRE - Edition d'un livre (pépinière du Pré)	1 000 €
UNC (Union des Anciens Combattants)	700 €
LIRE VIVRE	150 €
AREJ (Eglise de Jouy-Le-Comte)	1 200 €
LES JEUNES ENCRIERS	800 €
PARMAIN ATHLETIQUE CLUB	16 000 €
PREVENTION ROUTIERE	500 €
Coopérative école maternelle Centre	1 265 €
Coopérative école primaire Centre	2 145 €
Coopérative école maternelle Maurice Genevoix 1	1 905 €
Coopérative école maternelle Maurice Genevoix 2	1 920 €
Coopérative école primaire Jouy le Comte	1 947 €
Coopérative école primaire Maurice Genevoix	6 759 €
TOTAL	82 087 €

Prévisionnel

2 Mini séjours à la ferme d'Ecaencourt

1er séjour du 20 au 22 juillet 2015 pour 12 enfants de 5 et 6 ans
2ème séjour du 22 au 24 juillet 2015 pour 12 enfants de 7 et 8 ans

Dépenses		Recettes	
Hébergement enfants + adhésion	930,00	Participation familles 50%	977,40
Hébergement adultes	160,00	Participation de la CAF 20%	390,96
Ateliers d'animation (4 demi jour.)	364,80	Participation communale 30%	586,40
Encadrement	450,00		
Assurance	50,00		
Total	1954,80		1954,76

Soit le séjour à 81,45 pour les Parminois et 162,90 pour les extérieurs
arrondi à 81,50€

Arrondi à 163,00€

10.03.2015